

La convention citoyenne sur le climat : de la poudre aux yeux !

jeudi 25 juin 2020, par [NPA \(commission écologie\)](#) (Date de rédaction antérieure : 24 juin 2020).

Pour répondre à la demande de démocratie véritable portée par les gilets jaunes et pour verdir son image, Macron a voulu jouer sur deux tableaux : la démocratie participative et la transition écologique. C'est raté.

Mise en place en octobre 2019 la convention citoyenne pour le climat est composée de 150 citoyennes tirées au sort. Leur mission : proposer des mesures structurantes pour baisser d'au moins 40% les émissions de gaz à effet de serre, d'ici 2030, dans un esprit de justice sociale. Elle vient de publier 150 propositions. Présentée comme une expérience modèle, elle n'est qu'une vulgaire opération de communication.

L'ensemble du dispositif, le nombre de participants, la nomination des garants, la question à laquelle la convention citoyenne doit répondre, tout a été décidé par le monarque. À rebours des modèles invoqués de conférence citoyenne, celle-ci ne dispose d'aucune charte, d'aucun mode de fonctionnement validé et formalisé, d'aucune légitimité institutionnelle qui en aurait fait une expérience de démocratie participative.

C'est la manière habituelle de Macron pour ignorer les dispositions du Code de l'Environnement et court-circuiter syndicats et partis, ONG et associations d'usagers, ...au profit d'une instance sans règles définies, qu'il tient à sa main.

Quant aux propositions soumises au Pouvoir, rien de neuf sous le soleil, tout a déjà été dit par les associations, les ONG... Même les mesures symboliques, reconnaissance du « crime d'écocide », création d'une « Haute autorité aux limites planétaires » ont déjà été évoquées au niveau national ou international. Le but n'est pas d'innover, mais de « faire croire » que les citoyens donnent leur avis, sont impliqués dans le processus de décision politique.

La mesure véritablement écosocialiste de réduction du temps de travail à 28 heures hebdomadaires sans perte de salaire a été retoquée.

Au final, un mélange assez tiède de préoccupations souvent justes (publicité, transports, terres...) mais sans contraintes concrètes. L'accent est mis sur les efforts que doivent faire les citoyen-nes, pas ceux du gouvernement et des grands groupes industriels et financiers.

« les réponses politiques face au besoin d'une transition écologique, socialement juste, ne sont pas à la hauteur ». Les véritables responsables ne sont pas nommés, et surtout à aucun moment la légitimité du système de production et d'échanges (le capitalisme !) n'est remise en question.

L'objectif affichée est de définir des mesures qui seront soumises « sans filtre » soit au référendum, soit au vote du Parlement, soit appliquées par voie réglementaire. Qui décide du filtre, c'est Macron lui-même !

Les trois points que la Convention propose de soumettre à référendum sont taillées sur mesure pour obtenir un large assentiment : deux modifications constitutionnelles pour la préservation de l'environnement, patrimoine commun de l'humanité » et la préservation de la biodiversité et la lutte contre le dérèglement climatique », ainsi que la pénalisation du crime d'écocide.

À 18 mois des présidentielles de 2020, il en fera ce qu'il jugera utile à ses propres ambitions. Peindre en vert, la politique de relance capitaliste que prépare le gouvernement, attirer quelques personnalités « écolos » à la recherche de poste ministériel...

Macron a voulu nous enfumer ... peine perdue, le catalogue de bonnes intentions issu de la convention citoyenne sera un maigre rempart face à la mobilisation des jeunes et des peuples du monde entier qui imposeront les mesures radicales indispensables pour imposer la justice sociale et climatique.

Commission nationale écologie du NPA

P.-S.

- Créé le Lundi 22 juin 2020, mise à jour Mercredi 24 juin 2020, 08:33 :
<https://npa2009.org/actualite/ecologie/la-convention-citoyenne-sur-le-climat-de-la-poudre-aux-yeux>